

Règlement de l'épreuve facultative de valorisation de crédits dans le cadre d'une inscription à l'un des Masters en Sciences du Travail (60 crédits, 120 crédits à finalité approfondie ou 120 crédits en alternance)

Cette épreuve est **accessible aux porteurs d'un titre de bachelier de l'enseignement supérieur hors université** (de plein exercice ou assimilé). Dans les autres cas, contactez le Service des Inscriptions et des Admissions de l'Université de Liège (www.enseignement.uliege.be/inscription).

La réussite de l'épreuve permet d'être dispensé des crédits supplémentaires (maximum 60 crédits) en principe ajoutés au programme de cours des diplômés susmentionnés lorsqu'ils s'inscrivent à l'un des Masters en Sciences du Travail. L'épreuve est donc facultative. De même qu'un candidat qui échoue à l'épreuve, toute personne qui rentre dans les conditions d'admission et qui ne présente pas l'épreuve peut s'inscrire à l'un des Masters en Sciences du Travail avec l'obligation de suivre les crédits supplémentaires (constitués de cours de Bachelier, pour la plupart organisés en horaire de jour).

L'inscription à l'épreuve

Un dossier de candidature complet doit être envoyé au secrétariat de la Faculté des Sciences Sociales (FaSS) **pour le 26 août 2018** au plus tard. Il doit comprendre :

- une lettre de motivation comprenant entre autres, si le candidat souhaite étudier dans le Master en 60 crédits, en 120 crédits à finalité approfondie ou en 120 crédits en alternance ;
- un CV
- une copie du diplôme donnant accès à l'épreuve (ou, si vous ne l'avez pas encore reçu, une attestation de réussite ou votre dernier relevé de notes)
- pour les étudiants ayant une activité professionnelle, une attestation d'emploi

Ce dossier peut être envoyé par e-mail ou par courrier postal (cachet de la poste faisant foi).

Dans le cas d'envoi par e-mail, les documents officiels (diplôme, attestation de réussite, relevé de notes, attestation d'emploi) doivent être scannés. Les photos de document ne sont pas acceptées.

Adresse e-mail : fass@uliege.be

Adresse postale : Secrétariat de la Faculté des Sciences Sociales
Université de Liège
Place des Orateurs, 3
4000 Liège

Le déroulement de l'épreuve en 2 parties

Partie écrite : samedi 1^{er} septembre 2018, de 9h à 13h.

Préalablement à la partie écrite, les candidats auront pris connaissance d'un portefeuille de lectures téléchargeable sur le site web de la Faculté. Il comprend 5 articles scientifiques abordant des thématiques variées telles que la méthodologie de recherche, le travail et l'emploi, les organisations, etc. La lecture de ces différents textes est obligatoire en vue de préparer la partie écrite.

Celle-ci consistera en la lecture d'un texte inédit relatif à une problématique contemporaine du travail.

Les candidats devront répondre à des questions de compréhension et de synthèse des idées du texte, tout en effectuant des liens avec les ressources présentes dans le portefeuille de lectures. Leurs capacités de synthèse, de rédaction et de réflexion sur des thématiques liées au monde du travail seront évaluées. Les candidats prendront leur portefeuille de lectures (qui peut être annoté) avec eux lors de la partie écrite.

Les candidats qui ne seront pas retenus en seront avertis par e-mail.

Partie orale : jeudi 6 septembre 2018, dans l'après-midi.

Les candidats qui auront réussi la partie écrite (uniquement) seront convoqués par e-mail à la partie orale (l'heure exacte sera fixée lors de la convocation).

Cette partie consistera en une entrevue durant laquelle les membres du jury (enseignants et membres du personnel d'encadrement pédagogique de la FaSS) reviendront sur les résultats de la partie écrite et vérifieront, au travers de l'analyse du parcours du candidat (scolaire et, le cas échéant, professionnel), que ce dernier maîtrise les prérequis nécessaires afin de pouvoir suivre les enseignements prévus dans le Master choisi (et donc de pouvoir lui valoriser les crédits supplémentaires au programme du Master). Les motivations et le projet personnel d'étude de chaque candidat seront également au cœur de l'entrevue avec le jury.

Les candidats qui ne seront pas retenus en seront avertis par e-mail.

Après la réussite de l'épreuve

À l'issue de la partie orale, le jury remettra un avis d'orientation concernant le choix de l'inscription au Master en 60 crédits, en 120 crédits à finalité approfondie ou en 120 crédits en alternance pour chaque candidat qui a réussi l'épreuve.

Une attestation de réussite leur sera envoyée par voie électronique afin de pouvoir constituer leur dossier d'inscription (tous les détails pour l'inscription on-line sur les pages web du Service des Inscriptions et des Admissions : www.enseignement.uliege.be/inscription).

La réussite de l'épreuve de valorisation de crédits dans la cadre d'une inscription à l'un des Masters en Sciences du Travail est **valable durant 3 années académiques**.

Plus d'informations

Toutes les informations concernant les Masters en Sciences du Travail (programmes, horaires, dispositions particulières d'organisation des cursus, etc.) et sur l'épreuve de valorisation de crédits sont consultables à partir de l'adresse suivante : www.fass.uliege.be/sciencesdutravail.